

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

**Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2017  
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 30 juin 2017 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** : Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET, Patricia VILLE.

**Absent excusé** : Alain JEANNIER (ayant donné pouvoir à M. Bruno PERRIER), Cécile CHIQUET (pour la délibération relative au crédit relais), Bruno PERRIER (pour la délibération relative au crédit relais), Jean-François MINY (pour la délibération relative au crédit relais).

**Absent** : Fabrice GALLOIS.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le **quorum** étant atteint, Thierry VIDAILLET se porte volontaire en qualité de **secrétaire de séance**.

Le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

***A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité***



## FINANCES

### Crédit relais – Ecoquartier le Crêt du Bief

Dans l'attente des recettes liées à la commercialisation de l'éco-quartier Le Crêt du Bief, la Commune avait contracté un premier crédit relais en juillet 2014 d'une durée de 3 ans. Celui-ci arrivant à son terme, et les taux d'emprunt étant relativement bas, une nouvelle consultation a été effectuée auprès des établissements bancaires. La Caisse d'épargne a présenté la meilleure offre.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais d'un montant de 700 000 €, d'une durée totale de trois ans, au taux fixe de 0,47 %, avec commission de 0,15 % sur le montant accordé. Il autorise le Maire à signer le contrat et les demandes de réalisation de fonds.

## DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS - SENATORIALES

Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs est paru au Journal officiel et les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017.

Le conseils municipaux ont été convoqués par décret le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L. 2121-2 du C.G.C.T.

Il revient au Conseil de désigner 6 délégués et 4 suppléants au scrutin de liste paritaire sans panachage. Le bureau est constitué du Maire, de Mme BOUVERET Mélanie, M. Guillaume SAILLARD, Mme Nicole PEDROLETTI, M. Jacques LANCON et du secrétaire de séance M. VIDAILLET.

Une seule liste est déposée (Liste 1 : Philippe PASSOT). A l'issue du vote, sont élus à l'unanimité :

- M. PASSOT, Maire (délégué)
- Mme PEDROLETTI (déléguée)
- M. LANCON (délégué)
- Mme BOUVERET (déléguée)
- M. PULICE (délégué)
- Mme CHAPLET (déléguée)
- M. SAILLARD (suppléant)
- Mme BRULE (suppléante)
- M. MINY (suppléant)
- Mme DUNOD (suppléante)

## ECOQUARTIER

### Extension des réseaux secs.

A l'origine du projet du nouveau lotissement, il avait été prévu que les différents îlots de l'écoquartier le Crêt du Bief soient vendus à des promoteurs ou des groupes de particuliers afin de permettre la réalisation d'habitats mitoyens. Pour cette raison, les réseaux secs et humides n'ont été acheminés qu'en tête d'îlot. Il revenait aux promoteurs d'étendre ces réseaux en phase de construction des différents habitats.

A l'exception des lots B et E vendus à la SEMCODA, et du lot G étant réservé à cette dernière, il devient nécessaire d'étendre les différents réseaux sur les îlots C, D, F et H pour permettre la vente à des particuliers au fur et à mesure des demandes.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par le SIEC pour l'extension des réseaux secs. Une aide d'environ 12 000 euros serait apportée par le syndicat pour cette opération :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	19 815,35 Soit 16 732,09 HT	ERDF : 6 809,96 TVA Récupérable : 3 083,26	-	9 922,13	7 940,00
ECLAIRAGE PUBLIC	27 914,12 Plafonné à 4 953,84	-	1 238,46	26 675,66	21 340,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	8 030,09 Plafonné à 3 963,07	-	792,61	7 237,48	5 790,00
<b>Montant total</b>	<b>55 759,56</b>	-	<b>2 031,07</b>	<b>43 835,27</b>	<b>35 070,00</b>

Le Maire précise que cette opération peut impliquer un pré-découpage pour permettre l'implantation des bornes.

Mme DUNOD signale que ce pré-découpage pourrait nuire à la commercialisation de l'écoquartier, notamment pour les personnes qui souhaitent des petites parcelles. Le Maire répond qu'il faudra pourtant trancher cette question afin de ne pas engendrer des frais supplémentaires dans les extensions des réseaux et aussi pour éviter des délais d'attente trop importants entre chaque découpage parcellaire, la publication au Service de la Publicité Foncière imposant un délai de six mois entre chaque découpage.

Mme TEXEIRA précise qu'il pourrait être opportun de connaître les possibilités de déplacement des coffrets pour envisager des découpages variables.

Le Maire ajourne cette question en attendant qu'une réunion soit organisée avec le SIEC du Jura pour envisager la question du déplacement des coffrets. La Commission urbanisme aura à se prononcer sur cette problématique.

## PERSONNEL

### Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture et création d'une poste d'adjoint d'animation.

Suite au départ d'une auxiliaire de puériculture, le Maire propose au Conseil :

- de supprimer l'emploi crèche avec le grade d'Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe au 22 août 2017,
- de créer l'emploi crèche avec le grade d'Adjoint d'animation territorial à compter du 23 août 2017,

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

## URBANISME ET TRAVAUX

### Opération « audit énergétique groupé »

Pour accompagner les collectivités dans leur démarche de rénovation des bâtiments publics, le PNR du Haut-Jura a proposé de porter une opération groupée pour la réalisation d'audits énergétiques. Les objectifs de cette opération sont de réduire la consommation énergétique des bâtiments, mettre en place des actions de rénovation et apporter au maître d'ouvrage des programmes d'actions chiffrés.

Une convention doit être signée avec la PNR pour définir les modalités financières et techniques de cet audit. La Commune a sollicité un audit pour le bâtiment l'immeuble du Nœud qui accueille des associations mais qui est très énergivore.

Le montant de l'opération s'élèverait à 3.630 €. L'ADEME et la région finance cet audit à 64%. Le reste à charge pour la commune est de 1.301 €.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention avec le PNR du Haut-Jura et toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cet audit.

### Aménagement centre-bourg – Démarche participative

Le maire fait le compte-rendu d'une réunion avec le CAUE 39 et l'AUDAB en date du 15 juin sur le projet d'aménagement du Centre Bourg.

La plupart des écoles d'architecture (Strasbourg, Nancy, Grenoble) ont décliné la proposition de travailler sur le centre bourg de LAVANS, en raison d'offres beaucoup plus proches générées par les appels à manifestation d'intérêts (A.M.I.), lancés par les régions. Seule l'école de LYON a réservé sa réponse.

L'école d'architecture devait travailler en amont du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de proposer plusieurs scénarii d'aménagement.

Il a toujours été affirmé que la population serait associée à cette démarche dans le cadre de réunion et de la restitution des travaux.

En l'absence de participation d'une école d'architecture le process envisagé consiste à recruter directement une équipe pluridisciplinaire chargée de travailler elle-même sur plusieurs propositions d'aménagement, parmi lesquelles le conseil municipal devra choisir.

Lors de cette réunion, le gérant de la SCOP DIALTER, spécialisée dans le « dialogue territorial » (appui au dialogue et médiation pour l'aménagement, la gestion des territoires et de l'environnement), a été auditionné.

Il propose une mission d'accompagnement de la mairie dans la consultation de la population et de l'animation de différentes réunions publiques. Ce processus participatif se fera en concertation avec les partenaires communaux en matière d'urbanisme, à savoir le CAUE et l'AUDAB.

La méthodologie proposée par le bureau DIALTER se décompose en 3 phases :

- Rédaction et transmission d'un diagnostic restreint (état des lieux et objectifs de l'opération) et sa diffusion, pour aboutir à un diagnostic partagé ;
- L'exploration des besoins (temps de créativité pour repérer l'ensemble des attentes et sélections des solutions pertinentes en termes de faisabilité financière et technique) ;
- Priorisation des solutions retenues et réunion de présentation.

L'objectif est d'associer la population le plus en amont possible au projet. Les différents documents réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre devront favoriser le dialogue et les échanges avec les habitants (maquette, croquis, présentation vidéo...).

Le Maire insiste sur l'importance de cette nouvelle phase dans l'aménagement de la place. Après les études, la sélection du maître d'œuvre marque la phase opérationnelle du projet. C'est une étape clef de la revitalisation du centre-bourg.

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal s'engage dans la démarche d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg.

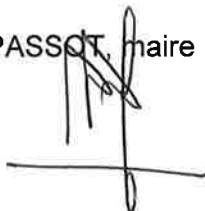
### **AMI Bourg-centre**

Une réunion des élus de SAINT-LUPICIN et de LAVANS, tenue en mairie de LAVANS le 26 juin dernier avait pour objet de recevoir les candidats chargés de l'étude programmation de l'AMI Bourg-centre des deux communes.

Les élus ont émis un avis unanime en faveur de l'un des candidats, mais il appartient maintenant d'examiner en détail les offres et d'établir un procès-verbal. L'approbation se fera lors des prochaines réunions des deux conseils municipaux.

*La séance est levée à 21 h 30*

Philippe PASSOT, maire



Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance

